



COMMUNE D'ESQUAY NOTRE DAME (CALVADOS)

* * * *

Séance du 3 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le trois septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de M. **Gobé** Alain, Maire.

Etaient présents : M. **Gobé** Alain, M. **Richard** Thierry, Mme **Philippe** Christine, Mme **Gony** Karine, M. **Leguédois** Louis, Mme **Riou** Stéphanie, Mme **Dufour** Cyrielle, M. **Jounot** Stéphane, Mme **Debarre** Hélène, M. **Jacqu**in Laurent, Mme **Marie** Jessica, M. **Charuel** Vincent

Absents excusés : Mme **Peyrol** Delphine donne pouvoir à M. **Gobé** Alain, M. **Osmont** Gilles donne pouvoir à M. **Gobé** Alain, M. **Lemaître** Jérôme donne pouvoir à M. **Richard** Thierry

Le compte-rendu de la séance du 28 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité.

M. **Leguédois** Louis a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Réf : 2021-026

Objet de la délibération : Convention du projet pour un socle numérique

Afin de finaliser le projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires géré par l'organisme du Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et des sports, il convient que l'assemblée délibérante autorise le maire, en tant que représentant de sa collectivité, à signer ladite convention.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention afin de finaliser le projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –

Réception par le Préfet :

Réf : 2021 - 027

Objet de la délibération : Travaux de réfection de la toiture de l'église

La réfection de la toiture de l'église s'inscrit dans le plan d'aide financière pour l'entretien et la réparation d'un édifice protégé au titre des monuments historiques. Pour obtenir la subvention de la DRAC (La Direction Régionale des Affaires Culturelles), un dossier de demande d'aide doit être constitué détaillant le plan de financement prévisionnel.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante autorise le maire, après lecture du dossier, à signer tout document nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –

Réception par le Préfet :

Réf : 2021 - 028

Objet de la délibération : Liste des dépenses à imputer au compte 6232 Fêtes et Cérémonies.

La Direction Générale des Finances Publiques demande dans un souci de transparence par rapport à la Chambre Régionale des Comptes de bien vouloir définir les dépenses à imputer au compte 6232 Fêtes et Cérémonies (chapitre 011 du budget - section de fonctionnement). Il s'agit de référencer tous les achats des événements s'y afférents.

Il est donc proposé à l'assemblée délibérante de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 :

- L'ensemble des fournitures et services et les achats de denrées diverses en lien avec les fêtes nationales et les événements communaux tels que : la chasse aux œufs, le forum des associations, le goûter de Noël, les actions solidaires envers les anciens, les festivités des 13 et 14 juillet, la fête de la musique, les diverses cérémonies officielles.
- Les feux d'artifices, concerts et animations.
- Les frais de transport et de restauration des élus ou employés communaux liés aux actions communales ou événements ponctuels.
- Les frais afférents aux événements culturels, associatifs et sportifs.
- Les fleurs, bouquets et présents offerts lors des cérémonies commémoratives, mariages, naissances, inhumations, départs du personnel et concours divers.

A l'unanimité, les membres du conseil valident l'affectation de cette liste de dépenses au compte 6232 dans la limite des crédits votés.

Votants : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Réf : 2021 – 029

Objet de la délibération : Achat des parcelles B134 et B130 pour une superficie de 3a et 17 ca

Monsieur le maire a reçu en date du 26 juillet dernier un courrier de l'office notarial de Thury-Harcourt à la demande de son client monsieur PHILIPPE Bertrand. Ce dernier, propriétaire des parcelles cadastrées B134 et B130 pour un contenance de 3a 17 ca formant un chemin desservant 4 maisons sans aucune servitude, souhaite que la commune puisse acquérir lesdites parcelles. Le prix de vente est fixé à 10 euros par mètre carré HT (hors taxes et hors frais de notaire).

Par 13 voix pour, l'assemblée délibérante autorise l'achat de ces parcelles au prix fixé par le vendeur et autorise monsieur le Maire, en tant que représentant de la collectivité, à signer tout document relatif à cette vente.

Votants : 15
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 2

Accusé certifié exécutoire –
Réception par le Préfet :

Rapport des commissions :

Commission des travaux :

- Rue du stade : les travaux sur les réseaux d'eau seront faits en novembre. Les bordures de trottoirs coulées sont programmées au premier trimestre 2022.
- La toiture de l'église sera rénovée dès réception des retours des demandes de subventions.
- Changement du système de chauffage à l'école (chaudière au gaz plus performante) et GTB prévus.
- L'installation du jeu extérieur dans la cour des maternelles est programmée pendant les vacances de la Toussaint.
- Les travaux de toiture de l'école (chiens-assis) ont été réalisés cet été.
- Aménagement du champ aux bœufs : projet d'aménagement en cours d'étude.

Commission scolaire :

- La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions, le protocole sanitaire s'est poursuivi avec toute la vigilance qui s'impose, les agents restent mobilisés sur les actions mises en place.
- Recrutement de volontaires en service civique en cours (mission sur le gaspillage alimentaire et sur l'impact environnemental auprès des enfants de l'école).
- Réorganisation des agents au niveau du restaurant scolaire avec le recrutement d'une personne en cuisine.

Commission communication :

- La prochaine lettre d'informations « Comm'Esquay » sera diffusée en octobre,
- Le site internet et l'application téléphone seront mis en place en octobre. Une communication auprès des habitants sera réalisée en amont.

Commission fêtes et cérémonies :

- Concours maisons fleuries : le jury est passé le 17 juillet voir 7 maisons participantes. Les résultats seront annoncés lors de la cérémonie des vœux du maire.
- Fête des 13 et 14 juillet : très bons retours des habitants et des commerçants présents. Le concours de pétanque a eu un vif succès.
- Forum des associations le 4 septembre à la salle polyvalente.
- Une action « ville propre » avec le conseil municipal jeunes aura lieu le 25 septembre prochain de 9h00 à 12h00 en collaboration avec le supermarché Leclerc d'Ifs.
- Une enquête va être menée auprès des bénéficiaires du repas des anciens pour connaître leur souhait de maintenir cet évènement cette année.
- Goûter de Noël le 5 décembre selon les conditions sanitaires.
- Prochain don du sang le 10 janvier 2022.
-

Commission du personnel :

- Seize jeunes entre 16 et 18 ans ont participé à l'entretien de la commune et à divers petits travaux à l'école.
- Remplacement d'une des secrétaires de mairie jusqu'à fin octobre.

- Un agent contractuel a été recruté au service technique jusqu'à fin octobre.

* * * *

Questions et/ou informations diverses :

Mme GONY Karine :

Projet d'organiser la Rochambelle en tant que commune partenaire. Un dossier est à déposer en ligne. L'inscription des participants se fait en ligne. Une communication va être faite auprès des habitant(e)s. Cette marche aura lieu le 23 octobre 2021. Des actions seront proposées lors de cette manifestation. Pass sanitaire obligatoire.

M. JOUNOT Stéphane :

Proposition de déplacer les souvenirs historiques, actuellement dans la salle de conseil, au niveau de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h40.

Le compte-rendu de cette séance a été régulièrement affiché le 6 septembre 2021.

Esquay Notre Dame, le 4 septembre 2021
Le Maire,

